



LE PETIT JOURNAL CGT DES YVELINES

*L'Homme qui lutte pour autrui est meilleur que celui
qui lutte pour lui même !*

DEONTOLOGIE : PARLONS – EN !!!

Si une grande partie du monde médiatique a la critique sévère sur la CGT, d'autres nouvelles ne font l'objet que de brèves. Un bruissement à peine et il faut encore vraiment être à l'écoute. On aurait pu s'amuser à se remémorer sur tous les déboires fiscaux et juridiques de nos ex-ministres de l'Economie (CAHUZAC, SARKOZY, COPE, DSK, etc, etc...) surtout avec MACRON qui s'oublie sur l'ISF (peut-être une « phobie administrative contagieuse »). Une affaire MACRON qui comme les PANAMA PAPERS tombera dans les oubliettes d'une information droguée à l'instantané et aux images chocs. Il est à noter que, quand M MACRON, toujours ministre, met en place un nouveau parti politique et commence à faire la quête auprès des grands patrons pour une éventuelle candidature, trop peu de voix et d'articles s'élèvent pour y voir un problème de déontologie. « Déontologie » un vieux mot, une absurdité du passé pour certains, mais pas pour les agents des Finances publiques à qui on a imposé un stage obligatoire en 2014.

Nous avons donc préféré mettre en lumière le « pantouflage » des hauts fonctionnaires (les grands corps de l'Etat) entre public et privé. Ces allers-retours incessants dont on peut penser que le perdant est souvent l'intérêt général. Nous avons porté notre regard sur la consanguinité entre l'Inspection Générale des Finances et le monde de la finance. Une curiosité qui avait été réveillée par un article des dossiers du Canard d'avril 2015 dans lequel on pouvait lire que M PEBEREAU Michel directeur affirmait « le premier employeur d'inspecteurs des finances ce n'est pas l'Etat mais BNP Paribas ». Après quelques recherches sur le devenir des anciens directeurs des impôts et de la DGFIP, on ne peut être qu'étonné de la similarité des parcours et que la boutade de ce banquier était loin d'être anodine. On ne peut mettre en accusation **mais on devrait à minima s'interroger.**

TABLEAU D'HONNEUR DE LA DEONTOLOGIE A LA DGFIP

NOM	POSTE AU MINISTERE DES FINANCES	PRIVE
Jean Lemierre	Directeur Général des Impôts de 1989 à 1995 puis du Trésor de 1995 à 2000	De 2000 à 2008 Président de la BERD 2008 arrive à la BNP. 2014 Président du CA de la BNP
Jean-Pascal Beaufret	Directeur Général des Impôts de 1997 à 1998	1999 : Directeur financier d'Alcatel 2000 : Un des directeurs de la Banque Natixis
François Villeroy de Galhau	Directeur Général des Impôts de 2000 à 2003	2003 : PDG de Cetelem (Filiale BNP) 2008 : un des directeur gal de la BNP 2015 : Retour au public et devient gouverneur de la Banque de France
Bruno Bezar	Directeur Général de la DGFIP de 2012 à 2014 puis Directeur du Trésor de 2014 à 2016 Au cours de sa carrière, il a siégé au nom de l'Etat au sein des conseils d'administration de plusieurs sociétés.	Juin 2016 : il rejoint un fonds d'investissement et spéculatif franco-chinois Cathay Capital qui gère plus de 1,3 milliards d'€ dont le but est d'investir dans des sociétés françaises

Pour conclure nous pourrions dire à la manière d'un Jacques Brel que chez ces gens là on ne sert pas l'état, on se sert. Mais nous préférons rappeler cette citation désuète d'Albert Schweitzer qu'il est urgent de remettre au goût du jour

« L'exemplarité n'est pas une façon d'influencer. C'est la seule ! »

RAPPORT LAURENT ou NE PLUS DIRE (TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE) : « JE NE SAVAIS PAS »

« Cette réflexion (sur le temps de travail) apparaît d'autant plus nécessaire que d'importants chantiers s'ouvrent sur le champ de travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des évolutions rapides auxquelles la fonction publique ne pourra rester étrangère »

Cette phrase est la conclusion du rapport sur le temps de travail dans la Fonction Publique présenté le 27/06/2016 au Conseil Supérieur de la fonction publique avant sa mise en œuvre.

Cette étude, demandée par le Premier Ministre Manuel Valls, ouvre la porte à l'augmentation de notre temps de travail (sans augmentation de salaires), à la baisse de la rémunération du travail à temps partiel, à la remise en cause des RTT, à la suppression des jours de congés liés au fractionnement de ceux-ci...via notamment 34 propositions.

Voici quelques-unes de ces propositions les plus significatives :

Travailler plus, trop de congés et de RTT

- Inscrire dans les textes le principe d'une obligation annuelle de travail (OAT) de 1607 heures, quel que soit le nombre de jours fériés.

- Distinguer les jours de congés des jours de RTT en créditant ces derniers mensuellement en fonction de la présence réelle de l'agent.

- **Laisser le bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 heures par jour et 35 heures par semaine, ne bénéficiant pas de jours de RTT.**

L'annualisation du temps de travail

Développer l'annualisation du temps de travail dans les services de l'État et les services hospitaliers soumis à des variations saisonnières d'activité.

Dans le cadre de l'annualisation, délivrer un décompte trimestriel du temps de travail effectué à chaque agent.

Mettre fin à la sur-rémunération du travail à temps partiel à 80 % ou 90 % .

Ouverture à la carte ?

Examiner systématiquement les horaires d'ouverture des services au public au regard des besoins des usagers

Redéfinition des horaires de travail dans le cadre de réorganisation des services

Dans le cadre de créations, regroupements ou fusions de services, de collectivités territoriales ou d'établissements, adopter, dans un délai de deux ans, un régime de travail uniforme.

Qui douterait que cette proposition ne soit pas, à terme, généralisée à tous les services et administrations des trois fonctions publiques au vu des suppressions d'emplois et des réorganisations/fusions des services en cours ou à venir.



ET LE TRAVAIL DANS LES YVELINES ?...

Les chiffres extraits du tableau de veille sociale 2015 (CTL du 05 juillet 2016) :

Nombre de jours de congés définitivement perdus :
329 jours

(ni épargnés ni reportés l'année suivante).

163 agents sur 1780 agents dans la DDFIP concernés, dont **88** ont perdu de ½ j à 1 j.

Pour la Direction, l'explication est simple : les agents ne connaissent pas l'utilisation du report. Mais ce n'est pas « *le signe d'une surcharge de travail* ».

Les écrêtements horaire :

En 2013, **1980** heures ;

En 2014, **2058** heures,

En 2015, **2041** heures.

Cela représente environ 300 agents travaillant majoritairement en SIP, SIE ou Direction dont les écrêtements sont supérieurs à 1 journée.

Concrètement, l'ensemble des écrêtement 2015 représentent 275 jours de travail offert à l'administration.

Mais, toujours pas de surcharge de travail !!!!!!!

Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps :

- alimentation CET 2016 (jours 2015) : 5.349 jours (stock total CET en jours au 15 mars 2016 : **22.620 jours**).

On peut mettre en parallèle :

- le nombre d'accident de service, avec arrêt maladie qui augmente :

2013 : **17**, 2014 : **14**, 2015 : **28**.

- le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial (ou fiches de signalement) :

2013 : **19**, 2014 : **28** et 2015 : **45**.

« *Le nombre de fiches de signalement est en progression constante, ce qui peut témoigner d'un climat social tendu.* »

Le nombre de fiches de signalement d'origine interne progresse, entre 2014 et 2015, passant de 3 à 10 « *ce qui pourrait témoigner d'une ambiance dégradée dans certains services* ».

Le nombre de fiches de signalement, d'origine externe, progresse de :

25 en 2014 à **35** en 2015,

les comportements inappropriés de certains usagers se développant.

Ainsi, le nombre de signalement de violences verbales d'origine externe augmente, passant de :

20, en 2013, à **24** en 2014 et à **32** en 2015.

Le nombre de fiches de signalement transmises à l'assistante de prévention, relatives à des agressions externes, est en forte augmentation, ce qui traduit une dégradation certaine des conditions de vie au travail. Les agents affectés à l'accueil en SIP, ainsi que les vérificateurs apparaissent davantage touchés.

De nouvelles incivilités se développent (enregistrement audios ou vidéos, menaces de diffusion sur les réseaux sociaux...).

27 lettres de soutien ont été adressées par la direction aux agents.

13 lettres d'avertissement ont également été adressées aux usagers concernés.

Pour répondre à l'insatisfaction et au peu de retour fait aux agents, les élus CGT du CHSCT ont demandé qu'un groupe de travail spécifique sur ce sujet se tienne. Il aura lieu en novembre 2016.

Les termes en italiques, sont des extraits exacts du rapport.

CICE : Un pré-bilan peu encourageant

20 juillet 2016 : Un rapport accablant du Sénat sur le CICE : il coûte cher et rate sa cible !

Extrait d'un article paru dans l'Humanité

En vigueur depuis janvier 2013, ce crédit d'impôt, conçu comme un moyen d'abaisser le coût du travail, correspond à 6% de la masse salariale des entreprises, pour les rémunérations inférieures à 2,5 smic. Cette mesure phare du quinquennat de François Hollande, qui visait à améliorer la compétitivité de l'industrie française et à favoriser les embauches, a été fondue dans le pacte de responsabilité. Intitulé "CICE : le rendez-vous manqué de la compétitivité ?", ce rapport décrit cette mesure comme un "véritable saupoudrage", dont la forme laisse à désirer et qui, sur le fond, n'a pas encore démontré son efficacité. Il s'agit d'"un dispositif complexe et dispersé, à l'efficacité incertaine".

Le CICE aurait permis de maintenir **125.000 emplois**.

Les sommes engagées sont loin d'être négligeables : **20 milliards €** chaque année, soit environ 35% des recettes brutes de l'impôt sur les sociétés ou encore 1% du PIB.

Le rapport pointe également les lacunes du suivi et du contrôle du recours à ce crédit d'impôt.



28 septembre 2016 : Le CICE n'a pas eu d'impact sur l'investissement et peu sur l'emploi à ses débuts

Extrait d'un article paru dans Les Echos

C'est un rapport plutôt décevant, voire embarrassant, pour le gouvernement. Les trois laboratoires de recherche en économie mandatés par France Stratégie n'ont pas mesuré d'effet important du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2013 et 2014, les deux premières années de son entrée en vigueur. Les montants de ce dispositif phare de la politique économique de François Hollande n'ont pas servi à investir, n'ont pas permis de dynamiser les exportations et ont été peu dépensés par les entreprises pour embaucher.

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SIE du 01/07/2016.

On devait y dresser un bilan des expérimentations décidées lors du GT d'octobre 2014 (travail à distance, organisation déconcentrée mono ou multi SIE) et devait faire état de l'évolution prévue pour les SIE dans la prochaine période. Il en ressort, la volonté de l'administration de faire des économies en regroupant les SIE (ex : Poissy et à venir St Germain Est et Sud) et en modifiant les conditions de travail en utilisant au maximum les outils informatiques.

La CGT Finances Publiques dénonce, un problème d'approche globale et de technicité des dossiers. Elles sont à présent perdues et incomprises du contribuable, tout comme des agents qui ne connaissent plus le sens profond de la finalité de leur travail. En effet, on finirait par oublier que cette dernière repose sur l'équité fiscale et la détection de la fraude. Cette mission est évincée au profit d'un traitement de masse (liste etc...) qui est lui-même tronçonné.



L'informatique n'est plus au service des agents pour les aider dans leur travail. Elle est devenu un outil qui structure les conditions d'exercice des missions des agents.

Elle ne fait, par ailleurs, pas gagner nécessairement du temps. Les retraitements des anomalies TVA, IS, CVAE fort nombreuses en télé procédures (MEDOC et ADELIE) sont également chronophages. Ainsi, une intervention de l'agent avec saisie manuelle est nécessaire après analyse de l'anomalie, du dossier du redevable et souvent contact téléphonique.

Par ailleurs, certaines démarches en ligne ne sont pas du tout intuitives ce qui entraîne un surcroît d'accueil.

Ce développement de l'outil informatique s'accompagne d'un tronçonnage des tâches effectuées par les agents dans les SIE. Le taylorisme dénoncé par la CGT est bien là et la fiscalité est niée alors même que c'est la base du métier en SIE.

De plus, la baisse des horaires d'ouverture des SIE n'entraîne pas vraiment de baisse de travail dans la mesure où il faut la corréliser avec l'augmentation des appels téléphoniques, ainsi que du nombre de mails à traiter.

Le travail à distance a le vent en poupe à la DGFIP :

Il est décliné sous deux formes :

- organisation multi SIE : un SIE prend à sa charge des missions qu'il assure pour le compte d'autres SIE
- organisation mono SIE : fusion de deux SIE situés sur des sites différents avec maintien d'une antenne sur le site du SIE absorbé.

Sur les sites organisés en mono SIE, le travail des agents des antennes se résume à la gestion des AVISIRS et la gestion des locaux pour la CFE.

La question a été posée à l'administration sur le fléchage des SIE appelés à disparaître et de la pérennité des antennes mises en place et **la DG n'a pas apporté de réponse convaincante, les antennes sont maintenues « pour l'instant », la décision relevant des directeurs locaux.**

Dans les Yvelines :

- 01/01/2015, fusion des SIE de Poissy,
- 01/01/2016, fusion des SIE de Mantes,
- 01/01/2017, fusion des SIE de St Germain Est et Sud.
- Premier semestre 2015 : expérimentation d'une nouvelle organisation de travail en 3 pôles (transverse, gestion et comptabilité),
- traitement des AVISIRS de plusieurs sites : prise en charge par la division des professionnels.

Ces expérimentations mono ou multi-SIE n'apportent rien de bon pour les agents et ne servent qu'à réduire encore le réseau de la DGFIP et à trouver des viviers de suppressions d'emplois.

On peut en tirer le constat que la généralisation du travail de masse, qui s'opère en méconnaissance grandissante du métier de la fiscalité, engendre nécessairement une perte de l'équité fiscale qui constitue pourtant une mission centrale exercée en SIE.

Les SIE encore et toujours :

Et qui est appelé à s'occuper du versement et du contrôle des déclarations reçues des entreprises, effectuant les versements des impôts prélevés à la source ?...

Maintenant vous savez quoi faire : ADHEREZ !

NOM :

Prénom :

Grade : Échelon : Temps partiel :

si oui combien% Lieu de travail :

Tél

Adresse mail :

Date : Signature :

A retourner à: Local Syndical CGT, 12 rue de l'Ecole des Postes, 78015 Versailles Cedex Ou directement sur le site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/78/>